



DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE TECHNOLOGIQUE INTÉGRÉ
MULTIFONCTIONNEL POUR SOUTENIR LE PARTENARIAT
STRATÉGIQUE ITALIE-TUNISIE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

TANIT KNOWLEDGE TRANSFER

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

N° 01/2026/TANIT-KT

Financement : Ministère Italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale – Direction Générale de la Coopération au Développement (MAECI - DGCS) géré par le Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes de Bari (CIHEAM Bari).

1. OBJET DE L'AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le CIHEAM Bari, en tant qu'Agence d'exécution du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI), en sa qualité de Maître d'Ouvrage, en partenariat avec le ministère tunisien de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP), lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la pré-sélection d'entreprises ou de groupements d'entreprises de bâtiments et de travaux publics.

L'objectif de cette première phase est d'établir une liste restreinte (*shortlist*) d'opérateurs qualifiés qui seront admis et invités à participer à l'Appel d'Offres Restreint pour l'exécution des : TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉHABILITATION LOURDE du Centre Technologique Intégré Multifonctionnel au sein de l'École Supérieure d'Agriculture de Mograne (ESAM).

2. CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX

Les travaux visés par le présent avis à manifestation d'intérêt concernent le complexe de l'ESAM, composé de plusieurs bâtiments ; ils sont répartis en « SECTIONS FONCTIONNELLES » et comprennent les travaux de : rénovation/réhabilitation, démolition et reconstruction, ainsi que de nouvelles constructions, aménagements extérieurs et voiries et réseaux divers (VRD), comme précisé dans le document 'Informations Supplémentaires'.

3. MONTANT MAXIMAL DE L'OFFRE

€ 21.000.000 (vingt-et-un million d'Euros) **Hors Taxes/Hors Douane.**

Les offres supérieures au montant maximal seront exclues.

4. DURÉE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

La durée des travaux est estimée à 24 mois.

5. ADMINISTRATION DES CONTRATS

L'administration du contrat sera assurée par le CIHEAM Bari.

6. PROCÉDURE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE DE RÉFÉRENCE

a. Phase d'appel d'offres – jusqu'à la signature du contrat

Appel d'Offres International Restreint (AOIR) précédé de présélection. La phase précontractuelle est régie par les procédures internes de passation des marchés du CIHEAM Bari, inspirées des lignes directrices PRAG (Practical Guide) de l'Union Européenne, en harmonie avec l'article 42 du Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics en Tunisie.

b. Phase contractuelle

Conformément au Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics en Tunisie.

7. LANGUE

La langue de soumission des dossiers est le français.

8. CRITÈRE ET MÉTHODE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse (OEP), appréciée selon le meilleur rapport qualité/prix conformément aux procédures internes de passation des marchés du CIHEAM Bari, inspirées des lignes directrices PRAG (Practical Guide) de l'Union Européenne, et en cohérence avec le mécanisme de pondération entre la qualité et le coût prévu à l'article 63 du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics en Tunisie.

9. DOCUMENTATION D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres complet ne sera fourni qu'aux soumissionnaires présélectionnés, selon les modalités décrites dans les 'Informations Supplémentaires' joint au présent avis.

10. DÉLAI IMPÉRATIF DE SOUMISSION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Le dossier de manifestation d'intérêt, qui comprend le présent avis ainsi que l'ensemble des documents fournis (Informations supplémentaires et les formulaires correspondants), doit être soumis en langue française en un (01) exemplaire original selon l'une des deux modalités suivantes :

1- Dépôt en main propre contre décharge

Le candidat peut remettre directement son dossier (sous enveloppe cachetée) au Bureau du Projet TANIT KT, sis à l'adresse suivante : Bureau du Projet TANIT KT – N° 5 rue Haroun Errachid, Mutuelle-Ville, 1082 Tunis.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 14 h 00.

2- Envoi par courrier express

Le candidat peut transmettre son dossier à la même adresse indiquée ci-dessus par courrier express (type DHL ou tout autre service équivalent) ou par lettre recommandée avec accusé de réception. Les frais liés à cet envoi sont entièrement à la charge du candidat.

Dans les deux cas, avant de se présenter physiquement au Bureau du Projet ou avant de procéder à l'expédition du dossier par courrier express, le candidat doit obligatoirement contacter, au moins un (01) jour ouvrable à l'avance, la personne responsable de la passation des marchés du Bureau du Projet au numéro suivant : +216 22 176 688, afin de convenir de la date et de l'horaire de dépôt du dossier physiquement au bureau ou afin de convenir de la date d'expédition et d'assurer la bonne coordination de la réception du dossier.

Dans les deux modalités de dépôt, le dossier doit être présenté dans une enveloppe scellée portant obligatoirement la mention suivante : « À ne pas ouvrir – CONSULTATION N° 01/2026/TANIT KT – DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE TECHNOLOGIQUE INTÉGRÉ MULTIFONCTIONNEL POUR SOUTENIR LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE ITALIE-TUNISIE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - TANIT KNOWLEDGE TRANSFER ».

Dans le cas d'envoi par courrier express et à la suite de l'envoi effectif, le candidat devra adresser, par courrier électronique à davide.renda@bari.ciheam.org et gareappalti@iamb.it le bordereau d'expédition ; la date et le cachet d'expédition feront foi. L'objet du courriel devra reprendre exactement la même mention reportée sur l'enveloppe: « À ne pas ouvrir – CONSULTATION N° 01/2026/TANIT KT – DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE TECHNOLOGIQUE INTÉGRÉ MULTIFONCTIONNEL POUR SOUTENIR LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE ITALIE-TUNISIE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE - TANIT KNOWLEDGE TRANSFER ».

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être soumis au plus tard le **23/08/2026 à 12 h 00** (heure locale), soit le 30e jour calendaire à compter de la date de publication du présent avis de manifestation d'intérêt sur les supports de publication indiqués dans l'avis. Si cette date correspond à un jour férié en Italie ou en Tunisie, le délai de réception des manifestations d'intérêt sera reporté à 12 h 00 le premier jour ouvrable suivant.